

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 29 juin 2007

CG 07/3^{ème}/I-04

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

—————
COMPTE ADMINISTRATIF DE 2006
—————

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2006 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, dans sa séance du 5 juin 2007, faisant apparaître un excédent global de **24 430,98 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

- Recettes.....	1 191 935,69 €
- Restes à réaliser en recettes.....	1 822 500,00 €

Sous-total des recettes.....	3 014 435,69 €
- Dépenses.....	2 487 028,83 €
- Restes à réaliser en dépenses.....	592 314,00 €

Sous-total des dépenses.....	3 079 342,83 €
- Besoin de financement	-64 907,14 €

- FONCTIONNEMENT

- Recettes.....	1 010 060,16 €
- Dépenses.....	920 722,04 €

- Résultat de fonctionnement	89 338,12 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2006 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Payeur Départemental et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 64 907,14 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- le solde, soit 24 430,98 €, en section de fonctionnement (compte 002).



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion réuni le 5 juin 2007,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif de 2006 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 24 430,98 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :
 - 64 907,14 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
 - le solde, soit 24 430,98 €, en section de fonctionnement (compte 002).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,